

ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNES CONCERNEES BERNISSART- MONS - SAINT-GHISLAIN

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **YARA TERTRE SA**, rue de la Carbo, 10 à 7333 Tertre (Saint-Ghislain)

en vue d'obtenir le permis unique pour le renouvellement du Permis d'environnement, la régularisation du bâtiment de la nouvelle déminéralisation, l'enfouissement d'une conduite d'ammoniac et la construction d'un transformateur électrique, à la même adresse.

Autorité compétente : Les fonctionnaires Technique et Délégué

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Bernissart à partir du :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu de consultation, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
18/08/20	25/08/20	Centre administratif du Préau (069/59.00.65), le 24/09/20 à 11 heures	Administration communale de Bernissart, rue du Fraity 76 à 7320 Bernissart

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 8h15 à 11h45 et 12h45 à 16h15, ainsi que les 14/09/2020 et 21/09/2020 jusqu'à 20h, sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance (069/59.00.66-65).

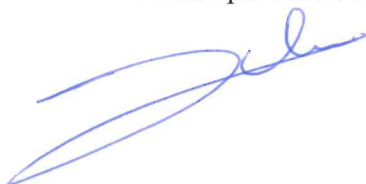
Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès

- du demandeur : SA YARA TERTRE (065/71.22.11) ;
- du Fonctionnaire technique (065/32.82.00) et du Fonctionnaire délégué (065/32.80.11) du Service Public de Wallonne, Place du Béguinage 16 à 7000 Mons / Service Eco-Conseil : 065/76.19.54.

Bernissart, le 18/08/2020

La Directrice générale,
Véronique BILOUET



PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre
Roger VANDERSTAETEN

